

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 MARS 2010**

\* \* \* \* \*

Etaient présents : MM. PINHO, KREMER, Mme BARTHELEMY, M. HESS, Mme HOLWECK, MM. PERISSE, CHARPENTIER, CHUARD, CIAPPELLONI, DUBOIS, HORNBECK, JACQUOT, Mme KALTENECKER, Mme MAZZUCOTELLI, Mme NOËL, Mme OLDRINI, M. PERROT, Mme ROUGEAUX, M. SIMON.

Etaient excusés : Mme GERDOLLE, M. GRBIC, M. MARQUIS et Mme WAZYLEZUCK.

M. GRBIC et Mme WAZYLEZUCK ont délégué leur mandat à M. KREMER et M. CHARPENTIER.

M. CHUARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

\* \* \* \* \*

**- COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « CHAMP DES FEVES-HAUT DES VACHES » - DCM N° 2010-07**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 du lotissement « Champ des Fèves-Haut des Vaches »,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations qui lui ont été demandées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion du lotissement « Champ des Fèves-Haut des Vaches » 2009, dressé par le receveur, visé et certifié par le Maire n'appelle, ni observation ni réserve de sa part.

**- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « CHAMP DES FEVES-HAUT DES VACHES » - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – AFFECTATION DU RESULTAT – DCM N° 2010-08**

Sous la Présidence de Monsieur Alain KREMER, 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2009,

Après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2009, qui se résume ainsi :

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTES A REALISER</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	97 109,58	26 851,59	-
Recettes	97 109,58	0,22	-
Déficit	-	26 851,37	-
Excédent	-	-	-
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	-	-	-
Recettes	-	-	-
Déficit	-	-	-
Excédent	-	-	-

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire

Déficit antérieur reporté : 26 679,23

Résultat au 31.12.2009

Déficit ..... : 172,14

Résultat reporté

Déficit ..... : 26 851,37

**- BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT « CHAMP DES FEVES-HAUT DES VACHES » - BUDGET PRIMITIF 2009 – DCM N° 2010-09**

Le Conseil Municipal,

Vu les nouvelles propositions du Maire,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 9 mars 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2010-02 relative à l'approbation du compte administratif 2009 et à l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2010 qui se résume ainsi :

	REPORT	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Dépenses	-	97 109,58	97 109,58
Recettes	-	97 109,58	97 109,58
Déficit	-	-	-
Excédent	-	-	-
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Dépenses	-	-	-
Recettes	-	-	-
Déficit	-	-	-
Excédent	-	-	-

**- COMPTE DE GESTION PRINCIPAL 2009 – DCM N° 2010-10**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations qui lui ont été demandées,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECLARE** à l'unanimité, que le compte de gestion principal 2009 dressé par le receveur, visé et certifié par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**- COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2009 – AFFECTATION DU RESULTAT – DCM N° 2010-11**

Sous la Présidence de Monsieur Alain KREMER, 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2009,

Après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2009, qui se résume ainsi :

	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>	<b>RESTES A REALISER</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Dépenses	2 049 319,57	1 512 147,98	-
Recettes	2 049 319,57	2 057 434,05	-
Déficit	-	-	-
Excédent	-	545 286,07	-
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Dépenses	2 294 967,98	1 940 428,43	246 811,20
Recettes	2 294 967,98	1 836 532,94	74 779,00
Déficit	-	103 895,49	172 032,20
Excédent	-	-	-

Puis sous la Présidence du Maire ayant réintégré la salle,

Constatant que le compte administratif 2009 présente un excédent de fonctionnement de 545 286,07 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire

Déficit antérieur reporté : 1 331 811,09 €

Résultat au 31.12.2009

Déficit ..... : 545 286,07 €

Affectation obligatoire

Exécution du virement à la section investissement : 103 895,49 €

Solde disponible affecté comme suit

Résultat reporté en fonction : Excédent..... : 441 390,58 €

Résultat d'investissement reporté : -

### **- FISCALITE DIRECTE LOCALE 2009 – DCM N° 2010-12**

Vu l'état de notification des bases d'imposition 2010 des trois taxes directes locales N° 1259 TH/TF,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 mars 2010,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir le taux de taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties votés en 2009,

**FIXE** dès lors, le taux des 3 taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation ..... 13,95 %  
Taxe foncière sur les propriétés bâties ..... 16,37 %  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties 63,19 %

**- BUDGET PRIMITIF 2010 – DCM N° 2010-13**

Le Conseil Municipal,

Vu les nouvelles propositions du Maire,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 9 mars 2010,

Vu la délibération N° 2010-05 relative à l'approbation du compte administratif et à l'affectation du résultat 2009,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2010, qui se résume ainsi :

	<b>REPORT</b>	<b>PROPOSITIONS NOUVELLES</b>	<b>VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Dépenses	-	2 392 766,58	2 392 766,58
Recettes	-	2 392 766,58	2 392 766,58
Déficit	-	-	-
Excédent	-	-	-
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Dépenses	246 811,20	911 040,70	1 157 851,90
Recettes	74 779,00	1 083 072,90	1 157 851,90
Déficit	172 032,20	-	-
Excédent	-	172 032,20	-

**- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – DCM N° 2010-14**

Parallèlement au vote du budget, le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'attribution des subventions annuelles au CCAS et au Foyer des Jeunes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2010,

Vu l'avis de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- CCAS ..... 14 000 €
- Foyer des Jeunes 7 850 €

**- CAMPAGNE D'INCITATION AU RAVALEMENT DE FAÇADE : PROLONGATION –DCM N° 2010-15**

Depuis 2003, la Communauté de Communes Moselle et Madon apporte des aides pour inciter au ravalement de façade.

Suite à plusieurs débats en bureau de conférence des Maires, le comité habitat a été chargé de proposer de nouvelles actions qui permettront d'intégrer la question énergétique comme condition préalable au soutien des ravalements.

L'élaboration d'un nouveau règlement nécessitant encore plusieurs mois de préparation, une solution temporaire doit être mise en place pour éviter toute latence entre les 2 règlements.

Il est donc proposé de maintenir la campagne d'incitation au ravalement de façade dans les mêmes termes qu'en 2009 jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement prévu avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Pendant cette période, la participation de la commune serait maintenue à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la reconduction de la campagne d'incitation au ravalement de façade avec le même règlement que 2009 pour ce début d'année 2010.

**PARTICIPE** à son financement à hauteur de 30 % du montant des primes accordées sur la commune.

**- DEMANDE DE SUBVENTION DGE – DCM N° 2010-16**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture de la mairie présente des signes de vieillissement de plus en plus importants, et qu'il faut envisager une réfection totale.

Il présente alors un devis qu'il a fait établir dans cette perspective s'élevant à la somme de 95 484,21 € TTC.

Toutefois, ces travaux étant éligibles à la DGE, le Maire demande au Conseil Municipal de prévoir une réalisation en 2011, après attribution de la subvention.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** le projet de réfection complète de la toiture de la mairie estimé à 79 836,30 € HT,

**DECIDE** sa réalisation en 2011,

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DGE des Communes 2011,

**ARRETE** le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Travaux HT	79 836,30 €	DGE 30 % .....	23 950,89 €
TVA .....	<u>15 647,91 €</u>	Fonds propres	<u>71 533,32 €</u>
<b>Total TTC</b>	<b>95 484,21 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>95 484,21 €</b>

**FIXE** l'échéancier suivant :

Début des travaux .... : mai 2011

Fin des travaux .....

Paie ment des travaux : juillet 2011

**S'ENGAGE** à créer les moyens nécessaires au financement de la partie de travaux non couverte par la subvention.